Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 75 (1930)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXVe Année

Nº 9

Septembre 1930

Défense nationale ou économies?

Dans sa séance du 4 avril 1930, le Conseil fédéral a institué une commission chargée « d'examiner si des économies peuvent être apportées au budget militaire sans préjudicier à la force défensive de notre armée, et, particulièrement, s'il est possible de réduire les dépenses militaires annuelles à la somme de 85 millions de francs ».

Cette commission, présidée par le colonel Ed. de Goumoëns, a été composée de MM. Baumann, conseiller aux Etats, Hérisau; Arnold Bohren, professeur, sous-directeur de la Caisse nationale suisse d'assurance-accidents à Lucerne; le colonel Frölicher, Soleure; M. Georges Heberlin, industriel à Wattwil; M. E.-V. Rossier, de la Nestlé and Anglo-Swiss Condensed Milk Co à Vevey; M. Emile Schwarz, directeur de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale à Winterthour; M. Charles Simon, président de la Société suisse de réassurance à Zurich; le conseiller national Hans Stähli à Berne; M. Alfred Walter, ingénieur, privat-docent des sciences rurales à Zurich; M. Daguet, président du Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, et le conseiller national Nietlispach, avocat à Wohlen (Argovie).

« Elle a commencé ses travaux multiples, nous fait savoir une communication à la Feuille officielle militaire, le 16 avril 1930, et s'est répartie en groupes, afin de remplir le mieux possible la mission qui lui est confiée. Mais comme il paraît exclu que les membres de la Commission puissent, par eux-mêmes et dans un temps relativement court, approfondir toutes les questions d'un domaine aussi vaste, ils sont tenus de recourir à la collaboration des chefs de service et des fonctionnaires supérieurs de l'administration militaire ainsi qu'à celle d'autres milieux. La Commission a trouvé jusqu'ici un concours